

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le 17 septembre à 18h15, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno CAUBET, Maire.

Membres en exercice : 11

Date de convocation : 10 sept. 2019.

Présents : Mesdames CELARIES, TOMA, TOURNIER-MARRE & VERBEKE et Messieurs FERRARO & MUNIER.

Excusés : Monsieur VICENTE ; Madame DE RANCÉ qui donne pouvoir à Madame CELARIES, Monsieur LASSERRE qui donne pouvoir au Maire, Monsieur NAVARRO qui donne pouvoir à Monsieur FERRARO.

Secrétaire de séance : Madame TOURNIER-MARRE a été élue à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 25 juin 2019.

A) Rentrée scolaire

A ISSUS, Christine MAGE, Corinne MEME et Anne-Sophie DISPANS ont retrouvé leur classe à la rentrée. A NOUEILLES, après le départ à la retraite de Véronique ROCHÉ, Madame AVEROUS est la nouvelle directrice ; côté enseignement, Madame ROCHÉ a été remplacée par deux enseignantes à mi-temps.

François MUNIER a procédé à la mise à niveau du parc informatique avant la rentrée ; l'ordinateur du bureau et un vidéo projecteur doivent être remplacés à court terme. S'il parvient à récupérer des appareils en bon état, les ordinateurs des classes seront remplacés.

L'alarme PPMS a été installée durant l'été. Malgré l'intervention de l'équipe technique conseillée par l'assurance dommages-ouvrage de l'école, l'alarme incendie sonne toujours de façon inopportune et un recours vers cet assureur a été à nouveau formulé.

Les tables commandées le 09 juillet ont été livrées aujourd'hui. Pour préserver la qualité de l'air de l'école, ces tables ont été déballées mais stockées hors de l'école pour une dizaine de jours (émanation de composés organiques volatiles).

Le RPI comprend 145 élèves dont 73 à ISSUS.

Anne TOURNIER-MARRE demande si le désembouage du système de chauffage a été réalisé. Etant donné qu'il n'est pas certain que le manque de chauffage ressenti au niveau de la salle de motricité provienne d'un embouage du réseau, Monsieur le Maire indique que ces travaux coûteux sont mis en attente pour l'instant.

B) Personnel de la collectivité

Le Maire indique que le recrutement d'un nouvel emploi aidé en Parcours Emploi Compétences et le renouvellement de l'emploi aidé en Parcours Emploi Compétences qui s'achève le 30/11/2019 sont gelés par Pôle Emploi, faute de crédits disponibles.

Il faut donc envisager une organisation alternative à celle prévue en juin si ce blocage perdure.

Un CDD de droit public d'un an pourrait être proposé à l'agent dont le contrat se termine le 30/11/2019. Le recours aux agents déjà en poste au sein du RPI pourrait être envisagé pour quelques mois, le temps que les crédits affectés par l'Etat aux emplois aidés soient à nouveau disponibles, sans doute début 2020.

Le conseil municipal vote à l'unanimité *pour* le recrutement, en CDD de droit public (20/35^{ème}) d'un an, de l'agent dont le contrat se termine le 30/11/2019.

Au cas où les crédits viendraient à devenir disponibles d'ici la fin de l'année 2019, le conseil municipal vote à l'unanimité *pour* :

- le renouvellement de l'emploi aidé en Parcours Emploi Compétences qui s'achève le 30/11/2019 pour un an (20/35^{ème})
- le recrutement d'un second emploi aidé en Parcours Emploi Compétences pour un an (20/35^{ème}).

C) Indemnités kilométriques

Suite à la parution de l'arrêté interministériel du 26/02/2019, le barème des indemnités kilométriques de la collectivité doit être mis à jour.

Le Maire rappelle que les agents qui utilisent leur véhicule personnel pour les besoins du service perçoivent des indemnités kilométriques. Les agents employés dans le cadre des contrats aidés sont indemnisés par la commune pour les frais de déplacement qu'ils supportent pour se rendre en formation, si l'organisme formateur ne leur verse aucune indemnité.

Ceci précisé, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le nouveau barème :

Puissance fiscale du véhicule	Jusqu'à 2000 km	De 2001 à 10000 km	Au-delà de 10000 km
5 CV et moins	0.29 €	0.36 €	0.21 €
6 et 7 CV	0.37 €	0.46 €	0.27 €
8 CV et plus	0.41 €	0.50 €	0.29 €

D) Financement des cours de langue des signes pour le personnel

Le Maire propose, au conseil municipal, la prise en charge d'une partie du coût des cours de langue des signes proposés par l'ASCLI à compter de cette rentrée, au profit des agents communaux.

Ces cours de langue des signes coutent 360 €.

Après discussion, à l'unanimité, le conseil municipal décide la prise en charge de 50% du coût de ces cours, soit 180 € par agent, et vote le versement d'une subvention complémentaire à l'association ASCLI pour mettre en œuvre cette prise en charge.

E) Décision budgétaire modificative

Le conseil municipal a voté, à l'unanimité, les mouvements de crédits nécessaires pour financer le versement d'une subvention complémentaire à l'association ASCLI et le déplacement du radar pédagogique du village.

F) Remplacement des menuiseries de la salle des fêtes

Trois entreprises ont été consultées ; l'entreprise APF, la mieux-disante, a déposé une offre égale à 26 508 € HT pour cette opération.

Le conseil municipal est d'accord pour confier le marché à cette entreprise qui est celle qui a installé les menuiseries extérieures de l'école en 2010.

Le conseil départemental a attribué une subvention de 40 % à la commune pour cette opération.

Les travaux pourront être réalisés durant les vacances de Noël ou d'hiver.

G) Admission en non-valeur de recettes irrécouvrables

La comptable du Trésor chargée de la fonction de Receveur Municipal de la collectivité, Madame Valérie LE GOFF, a transmis à la mairie un état récapitulatif des recettes qu'elle n'a pas pu recouvrer parce qu'elles sont d'un montant inférieur au seuil de poursuite.

Le total de ces recettes est égal à 1.94 €.

Le conseil municipal approuve l'admission de ces recettes en non-valeur, les crédits figurent au budget communal (compte 6541).

Madame Valérie LE GOFF a également transmis un état des impayés de cantine et de garderie ; il sera transmis à la Commission Ecole pour examen.

H) Indemnité de conseil du comptable

Suite à sa sollicitation, le conseil municipal décide d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 75 % par an à Madame Valérie LE GOFF, comptable du Trésor chargé de la fonction de Receveur Municipal de la collectivité.

I) Fermeture de la trésorerie de Baziège

La CGT Finances Publiques 31 a alerté les communes du secteur au sujet de la fermeture annoncée de la trésorerie de Baziège à compter du 31/12/2019.

Après avoir délibéré, le conseil municipal se prononce *contre* ce projet de fermeture et souhaite le maintien, en 2020 et pour l'avenir, de trésoreries de proximité avec le plein exercice de leurs compétences actuelles en matière de recouvrement de l'impôt et de tenue des comptes des collectivités locales et établissements publics locaux.

J) Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Le Maire indique qu'il a sollicité le Préfet pour que la commune soit reconnue en état de catastrophe naturelle pour cause de sécheresse/réhydratation des sols du 01/04/2019 au 31/08/2019.

Les habitants doivent signaler les dégâts constatés à leur assureur et à la mairie.

K) Charte de l'arbre

Le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet intercommunal lancé par le SICOVAL sur l'élaboration d'une Charte de l'Arbre.

L'objectif est l'élaboration d'un document « cadre » en rassemblant le SICOVAL et les 36 communes autour d'un engagement symbolique commun.

Cette charte concernera l'inventaire, la protection, le développement, la pérennisation du territoire arboré public.

Ce document ne représentera aucune contrainte particulière pour la commune et pourra évoluer au fil des années à venir.

Le SICOVAL s'engage à fédérer les 36 communes et coordonner le projet de charte de l'Arbre et à poursuivre la mutualisation des services spécialisés dans le domaine (élagage, inventaire patrimoine arboré, plan de gestion des arbres, accompagnement urbanisme...).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de participer à ce projet commun, autorise le Maire à signer la Charte de l'Arbre. Il sera attentif à la thématique de l'Arbre sur le territoire de la commune en réalisant certaines actions incluses dans la Charte.

L) Arbres à élaguer au chemin de Panicci

Monsieur FERRARO explique que plusieurs arbres communaux doivent être élagués au chemin de Panicci car des branches perturbent le réseau téléphonique.

Un devis a été demandé au service ad hoc du SICOVAL.

M) Questions diverses

1) ASCLI : Anne TOURNIER-MARRE demande s'il est possible d'avoir une clé de plus pour l'activité théâtre du lundi à l'école. Mme TOURNIER-MARRE fera passer à la mairie un planning mis à jour pour les activités de l'ASCLI. S'agissant des cours de guitare, ASCLI n'en proposera pas, les personnes intéressées peuvent rejoindre l'école de musique de VENERQUE ou créer une association à ISSUS. Des ateliers d'initiation informatique seront proposés le 15 novembre et 06 décembre, à 14h à la mairie. Un flyer préparé par ASCLI sera distribué mi-octobre. Les personnes intéressées devront se faire connaître en mairie en précisant leurs attentes et en indiquant si elles disposent un ordinateur portable.

2) Point Information Jeunesse : le premier accueil est prévu le mercredi 02 octobre à 14h, sur rendez-vous. Véronique VERBEKE sera présente pour l'ouverture des portes. Un ordinateur portable avec connexion Internet sera mis à disposition de Mme Sylvie GATEFIN,

3) Accès à la mairie pour les élus : depuis le remplacement des portes de la mairie, certains conseillers municipaux n'ont plus de clé pour y accéder. Les clés manquantes seront remises lors de la prochaine séance du conseil municipal.

4) Traitements phytosanitaires : Monsieur et Madame GABRIELI ont alerté par courriel, hier soir, la mairie au sujet « d'odeurs nauséabondes récurrentes ces jours-ci (jeudi 12.09 au soir, lundi matin et soir 16.09.19) ». Ils indiquent : « Il semblerait qu'un tracteur diffuse des produits (pas à proximité du lotissement), qui créent chaque fois picotement des yeux et maux de tête. Nous avons dû rentrer en plein repas et fermer la VMC intérieure. Avez-vous des informations sur ces produits qui paraissent néfastes pour la santé de tout le village ? ». Le conseil municipal a décidé de mener son enquête à ce sujet, notamment pour connaître le type de traitement utilisé et par qui.

A ce sujet, Anne CELARIES évoque les arrêtés anti-phytos pris récemment par plusieurs maires et demande comment la commune d'ISSUS pourrait se positionner sur cette question. Le Maire indique que le Bureau exécutif du SICOVAL entend au préalable mener une concertation avec les représentants de la Chambre d'Agriculture, notamment s'agissant des distances à respecter voire imposer.

Anne TOURNIER-MARRE indique que les agriculteurs devraient prévenir le voisinage avant toute opération de traitement phytosanitaire.

Séance levée à 20h30. Prochain conseil municipal : le mardi 26 novembre 2019 à 18h15.